

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :

15/04/2026

Date d'affichage du compte rendu :

30/04/2026

Séance du lundi 27 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **14** – Présents : **12** – Votants : **14**

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Moncontour se réunissent à la Mairie, sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : M. HELLIO David, Mme GAUDIN Julie, M. LIECHTY Gwenael, Mme PROCUREUR Fanny, M. DENIS Jacques, Mme TARDIVEL Carole, Mme LANGUILLE Sophie, M. JEGLO Fabrice, Mme CLAIR-MARTY Vanessa, Mme LE RAY Christiane, Mme BARBAUX Sophie, Mme MILLORIT Anne-Gaud, Mme MOUYSSSET Magalie

Absents excusés : Mme MOUYSSSET Magalie donne pouvoir à M. LIECHTY Gwenael, M. ROUZIC Enguerrand donne pouvoir à Mme MILLORIT Anne-Gaud.

Secrétaire de séance : Mme LANGUILLE Sophie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et 6 minutes et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal de 3 avril 2026
2. Démission d'un conseiller municipal
3. Installation du nouveau conseiller municipal et lecture de la Charte de l'élu local
4. Modification du tableau municipal
5. Vote d'une subvention complémentaire pour l'association Les sentiers du Bief
6. Modification du prix du loyer de M. Oms pour la location de la cuisine du CAC
7. Vote des taux d'imposition 2026
8. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
9. Affectation du résultat de fonctionnement
10. Vote du budget 2026
11. Questions diverses

Les points ont tous été abordés mais pas dans l'ordre ci-dessus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Annulation de la délibération D2026-11 prise le 23 février 2026 relative à la subvention pour la restauration du patrimoine immobilier privé.

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix (14 voix) l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire annonce la démission du conseiller municipal Anthony HAMON. M. le Maire procède à la lecture du courrier de M. HAMON reçu en date du 14 avril 2026.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors du conseil municipal du 3 avril 2026 et demande s'il y a des observations.

Mme MILLORIT précise qu'il y avait 12 voix pour et 3 blancs pour l'élection des adjoints. De même, pour le taux d'indemnité des élus, il y avait 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Après avoir apporté ces corrections, le conseil municipal a validé le procès verbal à l'unanimité (14 voix). Julie GAUDIN et Carole TARDIVEL ont signé le procès-verbal.

D2026-22 VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION LES SENTIERS DU BIEF

Dans son courrier de demande de subventions, l'association « Sur le sentier du Bief », sollicitait une subvention communale de 500€ pour leurs travaux annuels d'entretien et d'aménagement plus une subvention exceptionnelle de 1150€ pour financer l'achat de matériaux pour la reconstruction de l'abri du lavoir situé rue de l'abbaye.

Lors du conseil municipal du 23 février dernier, la subvention annuelle a été oubliée. Seule la subvention exceptionnelle a été votée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité des voix (14) une subvention de 500€ à l'association « Sur les sentiers du Bief » en plus de la subvention exceptionnelle de 1150€ déjà versée.

D2026-23 MODIFICATION DU PRIX DU LOYER DE M.OMS POUR LA LOCATION DE LA CUISINE DU CAC

M. Oms a signé une convention d'occupation de la cuisine du CAC (délibération du 24 février 2025) moyennant un loyer de 250€ et 60€ de charges (eau, gaz, électricité...), soit 310€ mensuels.

M. Oms demande une baisse de son loyer à 200€ au lieu de 250€.

L'assemblée estime que les charges dues par M. OMS doivent tenir compte de l'inflation. Il est proposé de passer les charges mensuelles de M. OMS à 70€ au lieu de 60€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- de baisser le loyer mensuel à 200€
- d'augmenter les charges mensuelles à 70€
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation.

D2026-24 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le produit prévisionnel des taxes directes locales 2026 est estimé à 353 604.00 €.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux d'imposition inchangés en 2026 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109.07 %
- Taxe d'Habitation : 21.62%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des voix (14) les taux d'imposition pour l'année 2026. Monsieur le Maire signe l'état 1259 relatif aux vote des taux d'imposition qui sera joint à la présente délibération.

D2026-25 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. Gwenael LIECHTY, 2^{ème} adjoint chargé des finances, présente les résultats budgétaires de l'exercice 2025 qui se présentent comme suit :

CFU 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	963 927,71 €	201 942,95 €
DEPENSES	833 508,20 €	157 962,44 €
Excédent 2025	130 419,51 €	43 980,51 €
Résultat antérieur reporté	27 134,17 €	49 878,53 €
RESULTAT 2025	157 553,68 €	93 859,04 €

Madame Anne-Gaud MILLORIT, en sa qualité d'ordonnateur sur l'exercice 2025, sort de la salle et ne prend pas part au vote. Madame MILLORIT ayant procuration de Monsieur ROUZIC, le conseil passe à 12 votants.

Après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 a été validé à l'unanimité des voix (12).

D2025 26 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 157 553.68 €, M. Gwenael LIECHTY, adjoint aux finances, propose d'**AFFECTER LE RESULTAT** comme suit :

Affectation en investissement au c/1068	100 000.00 €
Report en fonctionnement R002	57 553.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des voix (14) l'affectation du résultat 2025 tel que présenté.

Arrivée de M. Dimitri LE QUÉRÉ à 18h35.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de M. Anthony HAMON, le code électoral prévoit à l'article L258 que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à la circulaire du 4 mars 2026 relative au fonctionnement des organes délibérants, en cas de vacance d'un siège de conseiller municipal, « il n'y a pas d'application de la parité au moment de l'appel du suivant de liste ». C'est en ce sens M. Dimitri LE QUÉRÉ qui intègre le conseil municipal.

M. Dimitri LE QUÉRÉ est immédiatement installé.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local dans sa version actualisée à la suite de la loi GATEL du 22 décembre 2025.

Le Maire remet au nouvel élu un exemplaire de la charte de l'élu local ainsi que le chapitre III du CGCT – articles L2123-1 à L2123-35.

Le nombre de votants passe à 15.

D2026-27 MODIFICATION DU TABLEAU MUNICIPAL

M. le Maire présente le tableau municipal mis à jour. Le tableau modifié sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix (15) valide la modification du tableau municipal.

2026 28 : VOTE DU BUDGET 2026

M. Gwenaél LIECHETY, adjoint aux finances, présente le budget 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Pour rappel, la commune utilise la nomenclature M57 développée - vote au chapitre.

Fonctionnement : 975 500.00 €

Investissement : 293 000.00 €

Le budget se présente comme suit :

MAIRIE DE MONCONTOUR DE BRETAGNE - Commune (M57) BP 2026 Simulation par défaut				CL_SIMU
30/04/2026	Budget 2026			1 / 1
Code	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
 FONCTIONNEMENT			130 419,51	
DEPENSES		915 000,00	833 508,20	975 500,00
Ch. 011	charges à caractère général	252 850,00	230 245,61	276 900,00
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	544 100,00	499 174,83	544 800,00
Ch. 014	Atténuations de produits	3 200,00	3 164,00	4 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement			31 800,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 800,00	5 776,13	5 895,00
Ch. 65	autres charges de gestion courante	89 500,00	78 491,09	94 605,00
Ch. 66	Charges financières	17 050,00	16 656,54	16 000,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	2 500,00		1 500,00
RECETTES		915 000,00	963 927,71	975 500,00
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	27 134,17		57 553,68
Ch. 013	Atténuations de charges	35 000,00	27 391,21	15 000,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	98 936,83	126 635,79	106 200,00
Ch. 73	Impôts et taxes	101 000,00	100 659,00	100 900,00
Ch. 731	Impositions directes	342 000,00	361 514,75	365 040,00
Ch. 74	dotations et participations	242 500,00	266 001,34	248 331,00
Ch. 75	autres produits de gestion courante	65 000,00	79 707,65	80 033,32
Ch. 76	Produits financiers		12,56	
Ch. 77	Produits exceptionnels	3 000,00	2 005,41	2 000,00
Ch. 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	429,00		442,00
INVESTISSEMENT			43 980,51	
DEPENSES		236 000,00	157 962,44	293 000,00
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées	51 645,00	50 006,48	50 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	600,00	83 400,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	4 600,00	4 532,47	5 215,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	139 605,00	102 823,49	130 360,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	30 150,00		24 025,00
RECETTES		236 000,00	201 942,95	293 000,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	49 878,53		93 859,04
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement			31 800,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations			1 700,00
Ch. 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	5 800,00	5 776,13	5 895,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	127 821,47	137 279,90	116 560,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	52 500,00	58 169,60	43 185,96
Ch. 16	emprunts et dettes assimilées		7 17,32	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de budget 2026 à l'unanimité des voix (15).

2026_29 : ANNULATION DE LA DELIBERATION D2026-11 RELATIVE A LA SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PRIVE

La délibération D2026-11 précise que le conseil municipal a validé une enveloppe de 9254.12 € d'aide à la restauration du patrimoine privé. Cette aide vient en complément d'une subvention régionale.

La Région Bretagne a annoncé suspendre le dispositif .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide d'annuler la délibération 2026_29**
- **dit que si la Région octroie de nouveau les aides aux particuliers, le commune remettra au vote sa participation financière.**

QUESTIONS DIVERSES

- **Commande de panneaux sens unique : une partie des panneaux est arrivée et sera installée dès que possible.**
- **Amende de police : une demande de subvention a été déposée au titre des amendes du police pour financer le projet de zone 20 dans la commune et les panneaux de mise en sens unique de certaines rues. Le Département a répondu négativement, ces 2 projets n'étant pas éligibles à subvention.**
- **Fioul sur la cascade du Bief : le service environnement du SDIS a été informé.**

Fin du conseil municipal à : 19h59

Prochain conseil prévu le : 18 mai 2025 à 20h00